

## LIBÉRIA

### **Priorité doit être donnée aux droits humains lors de la conférence internationale sur la reconstruction**

Index AI : AFR 34/004/2004

ÉFAI

**Embargo : mercredi 4 février 2004  
(00 h 01 TU)**

### **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Au moment où la communauté internationale, réunie à New York les 5 et 6 février 2004, aborde la question de la reconstruction du Libéria après le conflit, Amnesty International demande instamment que la priorité soit accordée aux principes de bonne gouvernance, au droit et au respect des droits humains.

« *Le conflit prolongé n'a pas seulement détruit le tissu social et économique du Libéria, il a également fait disparaître les droits humains les plus fondamentaux, a déclaré Amnesty International. Il faut maintenant un engagement politique sans faille et un effort financier rapide, substantiel et durable pour réaliser les ambitieux projets des deux prochaines années – la protection et la promotion des droits humains figurant au rang des principales priorités,* » a ajouté Amnesty International.

En dépit de l'accord global de paix signé en août 2003, les hostilités ont continué et des civils ont été tués, violés, battus, contraints à des travaux forcés et chassés de leurs maisons par les différentes parties au conflit : l'ancien gouvernement du Libéria, les Libériens unis pour la réconciliation et la démocratie (LURD, *Liberians United for Reconciliation and Democracy*), le Mouvement pour la démocratie au Libéria (MODEL, *Movement for Democracy in Liberia*). Ces trois groupes sont aujourd'hui représentés au sein du gouvernement de transition du Libéria (NTGL, *National Transitional Government of Liberia*).

« *Un message fort doit être envoyé aux signataires pour qu'ils appliquent l'accord de paix – et se conforment en particulier à l'engagement de mettre un terme aux violations des droits humains,* » a déclaré Amnesty International.

Une paix durable ne pourra exister au Libéria tant que les personnes soupçonnées d'être responsables de crimes contre l'humanité, crimes de guerre et autres graves violations du droit international n'auront pas

eu à répondre de leurs actes et que justice n'aura pas été rendue pour les victimes. L'accord de paix prévoit la mise en place d'une Commission Vérité et Réconciliation mais dit également que le gouvernement de transition du Libéria pourra envisager des mesures d'amnistie.

« *Les Nations unies, qui co-organisent cette conférence, doivent établir de façon explicite qu'il ne saurait y avoir d'amnistie pour les crimes de droit international ; elles doivent faire comprendre à tous les participants à la conférence l'obligation impérative qu'il y a à traduire en justice les auteurs présumés de tels crimes,* » a déclaré Amnesty International.

Si les premiers déploiements de troupes de la mission des Nations unies au Libéria (MINUL) ont été lents, des progrès importants ont pu être constatés au cours des dernières semaines. Cependant dans les zones où les populations civiles sont toujours en danger, les moyens déployés restent rudimentaires.

« *La totalité des 15 000 troupes de maintien de la paix, bénéficiant d'un support logistique adéquat, doit être déployée au plus vite, a déclaré Amnesty International. Un déploiement rapide à travers le pays et une application effective du mandat de la MINUL visant à protéger les populations civiles sont des éléments essentiels.* »

La consolidation de la paix, de la sécurité et de l'état de droit dépend de l'accomplissement du programme de désarmement, démobilisation, réinsertion et rapatriement. Le grand nombre d'enfants au sein des forces combattantes est un problème en soi. Il est prévu de réintégrer quelque 15 500 enfants soldats dans leurs familles ou au sein de leurs communautés d'ici à la fin 2005.

« *Des moyens suffisants doivent être consacrés à la réinsertion des enfants soldats, qui requièrent une aide sociale, psychologique et matérielle particulière, si l'on veut leur permettre de se réintégrer au plus tôt et du mieux possible au sein de leurs familles ou de leurs communautés,* » a déclaré Amnesty International.

Amnesty International salue les propositions visant à protéger les droits des femmes et des jeunes filles et à apporter un soutien à celles qui ont été victimes de violences sexuelles au cours du conflit.

Les Forces armées du Libéria (AFL, *Armed Forces of Liberia*), des membres appartenant aux forces d'élite paramilitaires,

ainsi que des groupes désignés sous le vocable général de milices, se sont rendus coupables de graves violations des droits humains, de même que des combattants du LURD et du MODEL ; les forces de police, très corrompues, ont servi d'instrument d'oppression.

*« Il faut prévoir, dans le cadre de la réorganisation et de la formation des forces armées et des forces de police, un programme relatif aux engagements internationaux en matière de droits humains dans le cadre de l'application des lois, a déclaré Amnesty International. Le recrutement devra en outre se faire sur des critères de sélection effectifs et équitables, afin que des personnes soupçonnées d'être responsables d'atteintes aux droits humains ne puissent intégrer les rangs des nouvelles forces armées et de police. »*

Les institutions judiciaires du Libéria se sont effondrées ; la plupart des tribunaux ne fonctionnent plus et une grande partie des infrastructures a été détruite ou pillée. La corruption et les ingérences politiques ont détruit toute confiance dans l'appareil judiciaire.

*« La réhabilitation du système judiciaire – tant au niveau des infrastructures physiques qu'au niveau des personnels – doit être une priorité. Un engagement approprié et durable est nécessaire pour assurer la création d'un pouvoir judiciaire professionnel, indépendant et crédible », a déclaré Amnesty International.*

La totalité de la population du Libéria a été affectée par le conflit. On estime à environ 50 000 le nombre de personnes déplacées à l'intérieur du pays et à plusieurs centaines de milliers le nombre de réfugiés dans les pays voisins. Ces groupes particulièrement vulnérables ont subis de nombreuses atteintes aux droits humains.

*« Les ambitieux projets visant à faciliter un retour sûr, volontaire et durable des Libériens réfugiés à l'étranger ou déplacés à l'intérieur de leur propre pays vont nécessiter un investissement substantiel et à long terme, notamment en direction du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés et des organisations non-gouvernementales », a déclaré Amnesty International. ●*

**Pour plus d'informations, vous pouvez consulter sur le site Internet d'Amnesty International le texte en anglais [Liberia : Recommendations to the International Reconstruction Conference, New York, 5 and 6 February 2004](#) (index AI : AFR 34/002/2004).**

**Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>**